



ADDENDUM # 2

Date: le 19 Janvier 2016

Projet: Réparation des écrans d'ombrage des serres

Les soumissionnaires doivent s'assurer que leurs propositions soient basées sur la version la plus récente des documents de soumission publiés et prennent en considération les informations ci-dessous, incluant toute information déjà publiée lors des amendements ou Q&Rs antérieurs.

Les propositions ne respectant pas cette exigence seront rejetées.

2. PAGE COUVERTURE – Fin de l'invitation

REPLACER : " Mardi, Janvier 19, 2016 à 14:00 PM, HNE "

PAR : Vendredi, Janvier 22, 2016 à 14:00 PM, HNE

3. INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

AJOUTER :

EXIGENCES OBLIGATOIRES

Si l'entreprise ou ses ressources ne satisfont pas à toutes les exigences obligatoires, la proposition sera alors non conforme et sera donc rejetée.

1. L'entrepreneur doit être spécialisé dans les systèmes destinés aux serres.
 2. Le gestionnaire de projet doit posséder une expérience confirmée en tant que gestionnaire de projet pour des projets semblables. La proposition doit comprendre des exemples de projets d'une envergure similaire que le représentant de l'entrepreneur a menés à bien au cours des 3 dernières années.
 3. Le gestionnaire du projet doit occuper un poste de niveau supérieur dans l'entreprise. La proposition doit rendre brièvement compte de l'expérience du gestionnaire de projet dans ce domaine au cours des 5 dernières années.
 4. Les points 1 à 3 seront indiqués dans une lettre accompagnant le dossier d'appel d'offres.
-

Toutes les autres conditions et exigences demeurent inchangées.